



## Mutualité Sociale Agricole de Picardie

### Décision DPO N°21-03 Relative à la Gestion du Plan de sécurité et de continuité d'activité

La Mutualité Sociale Agricole de Picardie met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **PSCA** » dont la finalité est 'la mise en œuvre d'une organisation de crise et de poursuite des activités en mode dégradé lors de la survenance d'un incident.

Dans ce cadre un questionnaire en ligne est soumis à chaque salarié(e) pour collecte (avec consentement) de données personnelles.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail personnelle
- Numéros de Téléphone personnels

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole de Picardie dans la limite de la durée de contrat du salarié ou jusqu'à la notification du,de la salarié(e) de son retrait de consentement à utiliser ses données.

L'accès aux données des fichiers de PSCA est réservé :

- au référent PSCA de la cellule de crise constitué dans le plan de continuité d'activité.
- A la Directrice générale (ou l'agent de direction délégué en cas d'absence)

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données qui vous concernent.

Les droits d'accès, de rectification ou d'opposition s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Picardie ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)